

**N°16-02-13**

L'an deux mil seize, le jeudi 25 février à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (*reçoit pouvoir de S. LEFEBVRE*), Président, suite à la convocation en date du 16 février 2016.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. (*reçoit pouvoir de S. GUILLEMANT*) ; PIRET R. ; POULAIN P. (*reçoit pouvoir de E. RITAINE*) ; DE JONGHE N. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. (*reçoit pouvoir de D. DOURIEZ*) ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames RITAINE E. (*donne pouvoir à P. POULAIN*) ; DOURIEZ D. (*donne pouvoir à F. SAGNIER*)

Messieurs GUILLEMANT S. (*donne pouvoir à H. CARVALHO*) ; DENUNCQ R. ; LEFEBVRE S. (*donne pouvoir C. LEROY*)

**Absents :**

Messieurs VASSEUR C. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; FOURRIER B. ; DEVIGNE G. ; HOCHART J.L.

Monsieur Régis LANCE est élu secrétaire.

**OBJET : FINANCES – POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES  
AIRES MULTISPORTS**

**Rapporteur : Christian TELLIER**

Dans le cadre de la stratégie des sports de nature initiée depuis plus d'un an, la CCPL se propose d'accompagner la mise en œuvre communale de plateaux multiports selon les critères suivants :

- Soutien aux projets, sur une période de trois ans jusqu'à épuisement de la ligne budgétaire annuelle initialement prévue au Programme d'investissement à savoir 80 000 euros par an (en 2016, 2017 et 2018)

- Participation de la CCPL à hauteur de 30 % maximum de l'investissement dans la limite de 20 000 € pour des communes ayant fait l'effort de se regrouper pour mettre en œuvre un plateau qui bénéficiera à l'ensemble de ces communes, la candidature devant être signée par l'ensemble des maires

- Participation de la CCPL à hauteur de 15 % maximum de l'investissement dans la limite de 10 000 € pour une commune seule

- Attribution selon l'ordre des candidatures reçues, avec néanmoins une priorité donnée aux groupements de communes souhaitant mettre en œuvre un plateau multiport dans le périmètre d'un RPI existant ou lorsqu'un Centre de loisirs existe sur la commune ou le groupement de communes (bénéficiant des critères de financement CAF et Conseil Départemental également)

- La candidature devra contenir l'ensemble des pièces et devis présentant le projet et son financement, les travaux devront débuter dans les 6 mois suivant la candidature

- Financement sous forme de fonds de concours versé à la commune ou au groupement de communes concernés sur présentation d'un état récapitulatif des factures acquittées visé par le Trésorier et des justificatifs de subvention. Le versement n'excédera pas 80% du montant total de l'équipement, toutes aides confondues.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTE** les dispositions énoncées ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,

